

Nantes, le 17 décembre 2020

## Communiqué de presse

# Le compromis obtenu à Bruxelles sur les quotas de pêche est satisfaisant mais appelle cependant à la vigilance

En raison de la crise sanitaire, les représentants des collectivités territoriales ligériennes n'ont pas pu se déplacer à Bruxelles cette année, pour le Conseil Européen de la Pêche et la négociation des quotas de fin d'année.

Nous avons cependant suivi de près l'avancée des négociations, en lien avec les représentants des marins-pêcheurs, qui ont pu s'entretenir à plusieurs reprises en visio-conférence avec Mme Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer.

Concernant les espèces pour lesquelles la pêche ligérienne était particulièrement attentive, le compromis obtenu est satisfaisant puisque les quotas ont augmenté pour le bar (+10%), ils ont été reconduits pour le lieu jaune après d'âpres discussions.

On ne peut que déplorer cependant les diminutions décidées pour la sole (-7,3%) et de manière plus importante pour le merlan (-13%). Décisions, qui appellent à la vigilance tant certains navires pourraient être impactés.

Ce compromis permet à la pêche ligérienne, dans un premier temps, d'avoir une visibilité et de poursuivre son activité avec une attention toujours plus forte pour une pêche durable et responsable.

Nous saluons cet accord et, tout comme nos professionnels de la mer, louons la ténacité de la position française et de la Ministre de la Mer, Annick GIRARDIN. Cependant la situation reste incertaine en particulier en raison des négociations toujours en cours sur le BREXIT. En effet, il est proposé la prolongation pour seulement 3 mois des accords de pêche actuels avec le Royaume Uni. Disposition, bien entendu, soumise à l'accord des Anglais.

Nous rappelons qu'une réforme de la négociation annuelle pour les quotas de pêche est nécessaire car le système actuel fragilise les entreprises de pêche. Nous souhaitons obtenir des quotas pluriannuels, ce qui permettrait de sécuriser l'exercice de la profession et d'obtenir davantage de perspectives pour les professionnels de la pêche. Garantir l'exercice de la profession, c'est aussi conforter l'activité et la vie de nos ports de pêche.

Christelle MORANÇAIS  
Présidente du Conseil Régional  
des Pays de la Loire

Yves AUVINET  
Président du Conseil départemental  
de la Vendée

Noël FAUCHER  
Conseiller départemental  
du canton de Saint Jean de Monts

François BLANCHET  
Conseiller régional des Pays de la Loire  
Maire de Saint Gilles Croix de Vie  
Président de la Communauté de  
communes du Pays de Saint Gilles Croix  
de Vie

Florence PINEAU  
Conseillère départementale  
du canton des Sables d'Olonne  
Adjointe au Maire des Sables d'Olonne  
Vice-présidente des Sables d'Olonne  
Agglomération

Bruno NOURY  
Conseiller départemental  
du canton de l'île d'Yeu  
Maire de l'île d'Yeu

Dominique CHANTOIN  
Maire de l'Epine  
Président de la Communauté de  
communes de l'île de Noirmoutier

Nicolas CRIAUD  
Maire de Guérande  
Président de Cap Atlantique L'Agglo